



## Location meublée professionnelle associée aux assedics

Par **carlita**, le **04/04/2008** à **19:29**

Agée de 58 ans, je suis sur le point d'être licenciée après plusieurs années dans l'Entreprise. Je n'aurai pas beaucoup de retraite (600 €/mois) et donc J'envisage d'acquérir une maison dans laquelle j'habiterai et que j'aménagerai en plusieurs studios pour faire de la location meublée professionnelle.

Ai je le droit de toucher des Assedics, sachant que je ne créerai pas de Société et dans l'affirmatif, pendant combien de temps (je dois faire énormément de travaux et les studios ne seraient terminés que dans plusieurs mois)

D'autre part, y a t-il une possibilité de cumuler retraite et revenus de LMP  
Faut il cotiser à l'Urssaff, etc..

Merci de vos réponses

Par **Mike46**, le **05/04/2008** à **16:08**

Bonjour,

Qui dit LMP dit RCS donc société et pas d'Assedic.

Les revenus d'une activités de LMP sont cumulables avec une pension de retraite, non il n'y a pas de cotisation à l'Urssaf.

Cette activités devra vous rapportez plus de 23 000 €/an, ce qui implique un investissement de départ très important.

Cordialement